

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal 35  
Présents à la séance 31

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le 04 AVR 2024  
et de la publication le 04 AVR 2024  
Le Maire,

Conseil Municipal du 2 Avril 2024

N° DCM : 2024-125-02S

**Objet :**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE  
CADRE DU DISPOSITIF « VIVEZ LES JEUX DE PARIS 2024 DANS VOTRE COMMUNE »

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,  
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,  
Mme BOURDINAUD, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. DAMBRIN, M. DURAZZO,  
Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER,  
Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI,  
Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC, M. BRAND.

**Absents excusé et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

M. CHARTRAIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD  
Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. MONTEFIORE  
M. OFFENSTEIN donne pouvoir à M. DAMBRIN  
M. MARASCO donne pouvoir à Mme SIMON

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2024-125**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération CM2023/07/13/08 : appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » adoptée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris le 13 juillet 2023,

VU la délibération CM.2024/02/15/02 adoptée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris le 15 février 2024 relative à l'attribution de subventions au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »,

VU le rapport n° 2024-125 présenté en Commission des Affaires Socio Culturelles du 21 mars 2024,

CONSIDERANT la volonté de la Métropole du Grand Paris, en tant que collectivité hôte cheffe de file des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de rendre les Jeux accessibles à tous ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de solliciter des financements pour l'organisation d'évènements sportifs, culturels et festifs autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

CONSIDERANT que l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » est doté d'un fonds de 5 000 000 € et que les villes seront financées au maximum à hauteur de 50% de leurs dépenses HT éligibles ;

CONSIDERANT que la Ville a déposé un dossier de demande de financement représentant un coût total HT de 180 840 € ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville de Sucy-en-Brie et la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune ».

- Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées,

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX